



Délibération n° 25

Conseil Municipal du Lundi 17 octobre 2022

Service des Sports

Domaine de compétence :

7.10 – Finances diverses

Le Lundi Dix Sept Octobre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
10/10/2022

Membres présents : 24

Membres ayant donné pouvoir : 8

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 1

Nombre de votants : 32

Affiché le 20/10/2022

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, **Adjoints**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Philippe RAMET, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Justine GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Madame Anne-Marie GOLDTEIN **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Robert BAILLET à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE à Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Sophie DENEUX à Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0**Absent (s) non excusé(s) :** Monsieur Xavier BRASSART**Votants :** 32**Secrétaire de séance :** Madame Marine NEMPONT

Objet : Approbation de la convention de partenariat entre Le département du Pas-de-Calais et la ville d'Étaples-sur-mer concernant l'inscription au PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires) de la Maison de la Baie de Canche et du parcours nautique associé.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Signature de la convention de partenariat entre le département du Pas de Calais et la ville d'Étaples-sur-mer portant sur l'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires.

Vu le code du Sport (Art R311 et R312)

Vu la demande d'inscription au PDESI de la ville d'Étaples-sur-mer du 29 mars 2021

Vu l'évaluation des incidences relative au site Natura 2000 réalisée par la ville d'Étaples-sur-mer le 28 octobre 2021.

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 21 mars 2022, validant l'inscription de la Maison de la Baie de canche et du chemin nautique associé.

Vu la Commission n°1 « Grandir, réussir et bien vivre ensemble du Jeudi 29 Septembre 2022

Considérant que le législateur a confié la compétence aux départements en matière de de gestion et de développement des sports nature par la loi n°2000-67 du 6 juillet 2000 ;

Considérant que cette loi prend en compte la diversification des pratiques sportives de nature dans une logique de développement durable ;

Considérant que le département s'est doté d'une Commission Départementale des Espaces, Sites et itinéraires (CDESI) qui propose l'inscription des lieux de pratique au PDESI en prenant en compte des critères techniques, sociaux, environnementaux et économiques ;

Considérant qu'il y a lieu d'inscrire la Maison de la Baie de Canche et son parcours nautique associé en raison de son positionnement dans la Baie de Canche, relativement protégé des coups de vent et permettant une navigation par tous les temps, des enjeux environnementaux importants que les services de la ville d'Étaples-sur-mer essaient de maîtriser ;

Considérant que la présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le département du Pas de Calais, la CA2BM, les comités départementaux Voile et Kayak et la ville d'Étaples-sur-mer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. D'approuver l'inscription de la maison de la Baie de Canche et son parcours nautique associé dans le PDESI (Plan de Développement des espaces, Sites et Itinéraires)
2. D'approuver les modalités de partenariat entre le département du Pas de Calais, les comités départementaux de Voile et de Kayak
3. De signer la convention de partenariat qui encadre l'inscription au PDESI

La délibération est adoptée par 32 voix pour.

Vu pour être affiché le 20 Octobre 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

